

**NORMANDIE EQUINE VALLEE
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2024
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024**

Réunis le 19 février 2024 en visio conférence à 14h00 sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Amandine D'OLEON, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER et Messieurs David FONTAINE et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2024,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2024.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

ANNEXE : PROCES VERBAL DU COMIT SYNDICAL REUNI LE 25 JANVIER 2024 EN VISIO CONFERENCE

Réunis le 25 janvier 2024 à 9h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie DE GIBON, Julie BARENTON GUILLAS, Angélique PERINI et Emmanuelle TREMEL.

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER et Messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE, Xavier CHARLES, Patrick JEANNENEZ, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Madame CHERRIERE remercie les élues connectées d'être présentes pour ce comité syndical.

Madame LEMOINE évoque l'ordre du jour en 3 temps avec un temps d'échange sur l'avenir du syndicat mixte, six rapports avec délibérations puis une présentation de l'avancement des projets.

Présentation des éléments de stratégie

Une période s'annonce importante pour l'avenir de la structure puisqu'à la réception des deux projets le syndicat sera plus impliqué sur la gestion des sites et qu'une révision des statuts est prévue pour fin 2024. Des axes de développement stratégiques ont été présentés aux membres du bureau puis aux deux directeurs généraux de la Région et du Département dans le cadre d'une réunion tenue le 12 décembre dernier. Ces axes visent à maintenir Normandie Equine Vallée comme un campus leader sur la recherche et l'enseignement supérieur pour la santé des chevaux. Pour cela il est proposé de développer 3 piliers d'actions : le développement des sites et leur gestion, la communication et le marketing, la valorisation et la diffusion des projets scientifiques.

Madame LEMOINE précise que les axes stratégiques ont été approuvés par les membres du bureau et les deux directeurs généraux qui ont souhaité qu'un calendrier de travail soit élaboré.

Madame DE GIBON demande si le syndicat mixte est concerné par les JO.

Madame LEMOINE répond qu'en amont des JO business France et le pôle Hippolia accueillent les investisseurs étrangers à Paris en mai. Ils passeront une journée à Paris et visiteront des sites par thématique. Pour ceux qui retiendront la thématique « santé », une visite des 2 sites de Saint Contest et Goustranville leur sera proposée. Par ailleurs, Mme LEMOINE précise que les vétérinaires de l'ENVA seront bénévoles pour la prise en charge médicale des chevaux engagés sur les épreuves équestres.

Madame LEMOINE explique qu'une prospective budgétaire a été travaillée pour évaluer les montants des cotisations statutaires pour préparer le travail de révision des statuts. Cette prospective est présentée aux membres du comité syndical.

Madame CHERRIERE assure que la Région et le Département du Calvados conservent une volonté de co-construire ensemble au service de la filière à travers le syndicat mixte après l'achèvement des travaux.

Madame LEMOINE annonce l'arrivée de Monsieur CHARDRON payeur départemental.

Les délibérations sont ensuite présentées aux membres.

Adoption du PV du comité syndical du 20 septembre 2023

Le procès-verbal est adopté avec 6 voix pour et 1 abstention (Mme De Gibon).

Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget

Madame LEMOINE précise que le syndicat décaisse de forts volumes depuis quelques mois, 4M€ ont été décaissés pour le seul mois de décembre 2023. Le rythme continue d'être soutenu et il faut continuer à traiter les factures d'ici le vote du budget.

Monsieur CHARDRON informe que le délai global de paiement moyen est de 13 jours en 2024 (8 jours pour l'ordonnateur et 5 jours pour le comptable) pour un délai légal de 30 jours. C'est un délai très court.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat sur les orientations budgétaires

Madame LEMOINE rappelle que 2024 est une année de transition avec la prise en compte en fonctionnement des charges de fluides (électricité et eau) sur le site de Goustranville qui font augmenter les volumes financier même s'ils seront remboursés par les utilisateurs. Elle précise également qu'une enveloppe communication plus importante est prévue pour mettre en place la stratégie de communication et financer l'inauguration de St Contest. En investissement, le budget est toujours impacté par l'avancement des travaux sur les deux sites.

Madame CHERRIERE confirme que les orientations sont claires et conformes à l'objet du syndicat mixte.

Madame CHERRIERE insiste sur le fait que les élues peuvent poser des questions tant sur les volets fonctionnement qu'investissement.

Le DOB est acté à l'unanimité.

Avenant à la convention d'AOT signée avec LABEO

La chambre régionale des comptes a inscrit une obligation de revoir les relations contractuelles avec LABEO considérant que le montant du loyer ne correspond pas à la base de calcul prévue par le rescrit fiscal de 2013. De ce fait, le loyer initialement de 24 000€ passera à partir de 2024 à 76 575€ correspondant à 2.5% du montant d'investissement de la plateforme de 3 063 000€.

Par conséquent, il est proposé de signer un avenant à la convention d'AOT signée avec LABEO pour répondre à l'obligation de faire demander par la CRC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention groupement de commande mobilier

Madame LEMOINE explique que le groupement de commande permet d'entrer dans la logique de mutualisation des coûts avec les utilisateurs notamment avec l'achat de mobilier pour les deux sites.

Madame ROUSSEL demande si le matériel de recherche sera intégré au groupement de commande.

Madame LEMOINE répond que le matériel scientifique n'est pas concerné par le groupement de commande qui couvre uniquement le marché de fourniture en mobilier.

Madame ROUSSEL demande si la problématique sur le mobilier pour LABEO est résolue.

Madame LEMOINE précise que chaque utilisateur prend en charge le mobilier dont il a besoin. Le syndicat mixte prend en charge le mobilier pour les logements, EVE, l'amphithéâtre de Goustranville et l'auditorium de Saint Contest.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention à signer avec le Département du Calvados dans le cadre de la création d'un giratoire à Goustranville, RD 675

Madame LEMOINE précise que la convention a pour but de définir les modalités d'intervention du Département et de Normandie Equine Vallée dans le cadre des travaux pour la création d'un giratoire sur Goustranville dont Normandie Equine Vallée assure la maîtrise d'ouvrage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avancement des travaux à Goustranville et St-Contest

Madame LEMOINE informe que le syndicat mixte se porte bien en ce début d'année malgré les intempéries dues à la neige.

Monsieur CHARDON annonce qu'il y a eu une augmentation du nombre de mandats de 50% par rapport à l'année 2022.

Madame LEMOINE explique que pour l'extension de Saint Contest le dossier FEDER est en cours d'instruction et que le calendrier des travaux est tenu.

Madame LEMOINE ajoute que pour le campus équin de Goustranville, une mauvaise surprise a été soulevée fin 2023 concernant le bâtiment historique de l'ANSES qui doit être totalement repris alors qu'il était prévu de simplement le réhabiliter. La prise en charge du surcout peut être réaliser sur l'enveloppe d'aléas mais il y aura un retard sur la livraison du bâtiment de l'ANSES.

Madame LEMOINE précise que les travaux pour le giratoire vont commencer début mars et que la finalisation des marchés de travaux est en cours.

Madame GADY-DUQUESNE demande des précisions concernant le règlement pour le mobilier.

Madame LEMOINE confirme que le matériel scientifique est à la charge des utilisateurs ainsi que le mobilier pour le personnel des utilisateurs. Le syndicat mixte prendra à sa charge le mobilier pour les logements, EVE, l'amphithéâtre de Goustranville et l'auditorium de Saint Contest.

Madame CHERRIERE demande si la réponse apportée est claire

Madame GADY-DUQUESNE répond que c'est clair pour le site de Goustranville mais que ça ne l'est toujours pas pour le site de Saint Contest.

Madame LEMOINE propose de dresser une liste et de fixer une réunion pour le financement du mobilier avec le syndicat mixte, le département et LABEO.

Madame GADENNE demande à être informée des échanges sur le mobilier.

Madame LEMOINE informe que le projet BLONDEAU est estimé à 3M€ alors qu'une enveloppe de 1.5M€ était initialement prévue. Le loyer associé de l'ordre de 230 000 € par an serait trop important pour l'école BLONDEAU qui ne pourrait pas l'assumer. Il faut donc revoir le projet à la baisse. NEV attend un retour de Monsieur et Madame BLONDEAU sur ce point.

Madame CHERRIERE ajoute que les attentes de Monsieur et Madame BLONDEAU ont évolué à la hausse, ce qui explique l'inflation du projet.

Madame LEMOINE précise qu'au moment où le projet a été initié, les taux intérêt pour emprunter étaient d'environ 1% alors que maintenant ils sont entre 4.5% et 5%.

Madame CHERRIERE demande un point sur la reprise des chantiers à la suite des fêtes.

Madame LEMOINE répond que les chantiers avancent bien malgré les intempéries. Pour les logements on est passé à la réalisation des lots architecturaux à l'intérieur des bâtiments. L'étage de l'hôpital est en cours de cloisonnement et la couverture est terminée.

Madame LEMOINE propose que le prochain comité syndical se déroule à Goustranville afin qu'une visite de chantier soit organisée.

L'ensemble des élus préfèrent qu'il se déroule en visio conférence.

Madame CHERRIERE demande que des photos soient transmises pour le prochain CS.

Madame LEMOINE ajoute que le drone a terminé ses passages pour les travaux extérieurs et qu'une réflexion est en cours pour communiquer sur les travaux intérieurs.

Le prochain comité syndical aura lieu le 19/02/2024 à 14h00 en visio

Une commission d'appel d'offres est prévue le 19/02/2024 à la suite du comité syndical à 15h00.

La séance est levée à 10h30.